

## 28 - Passage du tramway sur le Pont de Gaulle - Travaux de renforcement et requalification de l'ouvrage

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** Le Pont Charles de Gaulle qui date de 1966 devait subir à court ou moyen terme des travaux de confortement, conformément aux rapports issus des visites régulières de suivi.

L'étude des travaux de consolidation et de renforcement du pont intègre la contrainte liée au passage du tramway sur le pont.

Les travaux envisagés consisteront principalement à ajouter des câbles de précontrainte longitudinaux, à réparer les différents équipements et à requalifier la surface du tablier.

Ces travaux estimés à 2 000 000 € TTC qui doivent être réalisés préalablement à la construction de la plateforme du tramway seront financés comme suit :

- 50 % à la charge de la Ville de Besançon

- 50 % du montant HT à la charge de la CAGB dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la CAGB.

Les crédits sont à imputer au chapitre 23.824.2313.8025-R.35000 des budgets 2011 et suivants.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après mise en concurrence

- solliciter la participation de la CAGB et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [6 abstentions du Groupe UMP - NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD (2), M. GIRERD), 2 abstentions du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN), 1 abstention du Groupe MODEM (pour M. GONON : Mme FAIVRE-PETITJEAN)], décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 10 mai 2011.*